New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
LE GAROUSSI INC.	340000	Le 15 janvier 2024
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Le Garoussi		(506) 858-0185
Adresse		
101 Gross Avenue Moncton NB E1C 7H3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Sophie Powers		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	19 janv. 2024	
Commentaires : Dans 2 des 10 dossiers vérifiés lors de l'inspetion de surveillance, le numéro d'assurance-maladie est manquant. Les dossiers des enfants doivent contenir le nom, l'adresse, la date de naissance et le numéro d'assurance-maladie de l'enfant.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	19 janv. 2024	
Commentaires : Dans 1 des 10 dossiers vérifiés lors de l'inspetion de surveillance, les informations pour le medecin de l'enfant sont manquantes. Les dossiers des enfants doivent contenir le nom, l'adresse, et le numéro de téléphone du medecin de l'enfant.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	19 janv. 2024	
Commentaires : Dans 1 des 10 dossiers vérifiés lors de l'inspetion de surveillance, l'information des personnes avec qui communiquer en cas d'ugence sont manquantes. Les dossiers des enfants doivent contenir les noms, les adresses, et les numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.			
38(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'enfant qui y est bénéficiaire de services soit supervisé lorsqu'il utilise des toilettes qui ne sont pas réservées à l'usage exclusif des enfants, de l'exploitant et des membres du personnel de l'établissement.	38(2)	15 janv. 2024	
Commentaires : Au moment de l'inspection, la Mentor en Assurance de la Qualité observe quelques enfants aller au salle de bain sans surveillance. Les enfants doivent se trouver sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent des toilettes qui ne sont pas réservés à l'usages exclusifs des enfants, de l'exploitant et des membres du personnel de l'établissement.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	15 janv. 2024	15 janv. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité observe un contenant de lingettes Lysol dans une des salles de classe. Dans un autre salle de classe, l'étagère qui contient plusieurs contenants de lingettes Lysol et une bouteille de crème à raser n'était pas vérouillée. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants Un membre du personel range immédiatement les produits toxiques et les produits d'entretien dans un espace sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	15 janv. 2024	15 janv. 2024
Commentaires : Pendant l'inspection de surveillance, une éducatrice quitte son groupe pour emporter un enfant à la salle de bain. Le groupe à été laissé avec un personnel de soutien. Les personnels de soutien offrant des services à des enfants ayant besoin de soutien additionnel ne peuvent pas compté dans le ratio enfant-personnel. La Mentor en Assurance de la Qualité recommande que l'exploitant de s'assurer qu'un plan soit établie pour assurer que les éducatrices n'ont pas à quitter leur groupe pour emporter les enfants aux salles de bain. L'éducatrice retourne immédiatement dans la salle de classe, et une autre éducatrice supervise l'enfant à la salle de bain La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Lors de la visite, les éléments suivants ont été vérifiés:
- L'orientation des enfants
- Les salles de bain
- Les dossiers des enfants et les conscentements signés
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeux intérieure

Lors de l'inspection, la Mentor en Assurance de la Qualité à été en mesure d'observer les enfants jouer à l'intérieur et à l'extérieur. Elle a aussi observé un groupe faire un bricolage d'hiver et un groupe jouer dans le gymnase.

original signé par
Sophie Powers — Le 15 janvier 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Natalie Michaud — Le 15 janvier 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date